Archives parlementaires

Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur les succès des armées de la République sur mer, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur les succès des armées de la République sur mer, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 460-461;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28568_t1_0460_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

creative commons

peuple s'emparer des portes du Luxembourg; les patriotes seront appelés les uns après les autres et mis en liberté, et l'insurrection alors commencera. — Mais, docteur, lui dis-je, contre qui s'insurger ? contre le gouvernement révolutionnaire dont je conviens que quelques patriotes sont aujourd'hui victimes; mais il a sauvé la République, et peut seul la maintenir. — Soit, aussi veux-je bien du gouvernement révolutionnaire, reprit le docteur, mais j'en blame les moyens. Il faut enfin établir le régime de la constitution, convoquer les assemblées primaires, et former une convention nouvelle; c'est là l'objet de l'insurrection demandée aux Cordeliers. — Je lui répondis que les suites d'une pareille secousse seroient de paralyser nos armées et de nous faire battre par la coalition, et que j'espérois que les Jacobins ne le permettroient pas. Alors il m'assura que Danton étoit du parti des Cordeliers, qu'il avoit du ressentiment contre Robespierre, et que l'insurrection auroit assurément lieu incessamment. Je lui témoignai que j'avois de Danton tout autre opinion, et que je le croyois de concert avec le Comité de salut; il me parla longtemps pour me démontrer que j'étois dans l'erreur.

« Si cela est, lui dis-je, je serai sacrifié, car ni Vincent ni tous les chauds patriotes que l'on voit ici, ne me connoissent pas, et sûrement je ne suis pas couché sur la liste de ceux en faveur de qui ils voudroient ouvrir les portes; je voulois parler de Grammont et autres détenus que je ne connoissois pas. — Rassurez-vous, me dit le docteur, ceux qui sont sur la liste auront soin en sortant de recommander ceux qui n'y auront pas été compris.

« Je rentrai ensuite chez moi, et cherchai bientôt à m'occuper de cet entretien, espérant que la Convention déjoueroit cette intrigue opinion, dans laquelle me confirma la lecture du journal du soir du 18 ventôse.

« Le lendemain, je fus mandé au Comité de surveillance des marchés, près la Convention, pour des éclaircissemens dont quelques membres de ce comité avoient besoin sur une affaire qui me touche, et qui est étrangère à l'objet de la présente déclaration. Ce Comité m'accorda la liberté d'aller passer vingt-quatre heures avec ma femme, sur une simple parole de revenir ensuite ici; je n'ai rentré au Luxembourg que le 20 au soir; le 21 le mauvais temps me fit garder la chambre, et je ne vis personne.

« Grammont fut ensuite transféré, et l'insurrection déjouée. Depuis, j'ai causé une fois ou deux avec le docteur Scheffer, mais de choses vagues, et sans que ni les événements actuels ni la suite de notre conférence du 18 aient été remis sur le tapis.

« Le docteur Scheffer que je n'ai connu qu'au Luxembourg, m'a toujours paru un véritable ami du bien public; cependant notre entretien du 18 me semble avoir des rapports si directs avec ce qui se passe aujourd'hui, que j'ai cru devoir faire au citoyen Benoît la présente déclaration, dont je l'engage à faire l'usage prescrit par les devoirs de sa place.

« Au Luxembourg ce 27 ventôse, l'an 2 » (1).

(1) *Débats*, n° 586, p. 120; *J. Sablier*, n° 1287; *Audit. nat.*, n° 583; *J. Mont.*, n° 167; *Mon.*, XX, 340; *M.U.*, XXXIX, 154.

Sur la proposition de VOULLAND, **le décret suivant est rendu.**

» La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités de salut public et de sûreté générale, et la lecture d'une déclaration faite par un détenu à la maison d'arrêt du Luxembourg, et remise au concierge de ladite prison décrète que la dite déclaration et le rapport seront insérés dans le bulletin.

» La Convention nationale approuve la mesure prise par son Comité de sûreté générale contre Benoit, concierge du Luxembourg, et Scheffer, médecin, l'un des détenus dans ladite maison du Luxembourg » (1).

61

BARERE, au nom du Comité de salut public, rend compte des succès des armées de la République, des prises faites sur mer, et communique les lettres officielles que le Comité a reçues (2).

BARERE : Nous pouvons donner aujourd'hui des nouvelles heureuses du Nord et du Midi. Nous comptons des succès aux Ardennes et en Italie; la République a fait des conquêtes en Piémont et des prises sur la mer.

Tandis qu'un de nos vaisseaux de ligne prenait sur l'Océan une frégate anglaise, les éléments combattaient pour nous sur la Méditerranée contre cette nation mercantile qui n'a pas rougi de s'armer contre la liberté et les droits des peuples.

Un vaisseau de ligne anglais vient de périr en mer par le feu, nous écrit d'Antibes, le 28 germinal, le citoyen Riousse, sous-chef de la marine. Les débris de ce vaisseau, dont la mer était couverte, la chaloupe, construction anglaise, trouvée par un capitaine génois, et la roue du gouvernail également trouvée par un bâtiment français, ne laissent pas de doute sur cet événement. Puisse une pareille punition de la nature frapper cette marine de brigands anglais qui infeste et déshonore la Méditerranée !

En attendant que la politique et la bravoure républicaine réduisent la Grande-Bretagne au sort de Carthage, les frégates de la République continuent à mettre en état d'arrestation des vaisseaux de commerce anglais; ainsi un étranger qui viendrait dans nos ports les prendrait depuis quelques temps pour des ports britanniques, à en juger par les pavillons de ces insulaires qui y sont amenés tous les jours.

Le ministre de la marine vient de nous communiquer la liste de sept nouvelles prises, dont deux sont entrées à Brest; trois autres étaient le 7 floréal à la vue du port, et les deux autres sont entrées au Port-Malo.

(1) *P.V.*, XXXVI, 197. Minute de la main de Voulland (C 301, pl. 1068, p. 25). Décret n° 8967. Reproduit dans *B^{in}*, 10 flor.; *Mon.*, XX, 341. Mention dans *J. Paris*, n° 485; *Ann. Rép.*, n° 151; *C. Eg.*, n° 619, p. 227; *S. Culottes*, n° 438; *Feuille Rép.*, n° 300; *Mess. soir*, n° 619; *J. Perlet*, n° 584; *Rép.*, n° 130; *C. Univ.*, 11 flor.; *Ann. patr.*, n° 483.

(2) *P.V.*, XXXVI, 197.

Persée creative commons

Ces deux dernières prises, faites par la même frégate appelée *l'Unité*, vous intéresseront davantage quand vous saurez que, par le succès de notre marine, des crimes ont été épargnés à l'Angleterre, des maux à l'humanité, et que la République y a gagné du fer, des fusils et de la poudre, c'est-à-dire tout ce qu'il faut, avec du courage républicain, pour vaincre l'or et l'orgueil des Anglais et des tyrans de l'Europe associés à leurs forfaits.

Les deux navires anglais, de deux cents tonneaux chacun, étaient armés pour la traite des noirs; le premier était chargé de fer, de fusils et de munitions; le second était chargé d'eau-de-vie.

Le premier est amené à Port-Malo; le second a subi la peine du crime qu'il recélait. Une de ces longues bières, qui traversait la mer, a été coulée bas par la frégate de la République, mais après avoir pris son chargement entier, qui consistait en eau-de-vie; l'équipage a été sauvé. Ainsi les Français ont substitué un acte d'humanité républicaine a un acte de barbarie nationale; ainsi, tandis que la représentation nationale proclame la liberté des noirs et affranchit l'espèce humaine, notre marine arrête les vaisseaux négriers, et punit l'avarice commerciale qui les charge de forfaits (1).

(*On applaudit*).

PRISES FAITES SUR MER,

Entrées à Port-Malo.

Un navire anglais de 200 tonneaux, armé pour la traite de noirs, et dont le chargement consiste en fer, fusils et 15 barils de poudre.

Cette prise faite par la frégate de la République *l'Unité*.

Un *idem*, destiné à la traite des hommes noirs, coulé à fond par la même frégate, après avoir pris son chargement, qui consistoit en eau-de-vie, et l'équipage.

Prises entrées à Brest.

Un bâtiment de 200 tonneaux, chargé de toiles fines, laines et verres en planche, allant à Bilbao.

Trois autres prises sont à la vue de ce port.

Prisses entrées à Brest.

Un bâtiment anglais de 300 tonneaux, chargé, pour la Barbade, de salaison et de bière.

Nous apprenons de Jean-Bon-St.-André, du 3 floréal, à Brest, qu'un vaisseau de ligne de la République a pris une frégate anglaisc.

Lettre du ministre de la marine qui annonce les prises ci-dessus :

Riousse, sous-chef de la marine d'Antibes écrit qu'un vaisseau de ligne anglais vient de périr par le feu (2).

(1) *Mon.*, XX, 331; *J. Sablier*, n° 1287; *M.U.*, XXXIX, 155; *Mess. soir*, n° 619; *Feuille Rép.*, n° 300; *C. Eg.*, n° 619, p. 227; *S. Culottes*, n° 438; *Ann. patr.*, n° 483.

(2) *P.V.*, XXXVI, 198. B^{in}, 9 flor.; *C. Univ.*, 10 et 11 flor.; *Débats*, n° 587, p. 133; *Rép.*, n° 130; Broch. in 8°, 16 p., imprimée par ordre de la Conv. (AD XVIII C 304).

[*Antibes, 28 germ. II*] (1).

« Il n'y a pas de doute qu'un vaisseau a péri en mer par le feu; les débris dont la mer était couverte, la chaloupe, construction anglaise, trouvée par un capitaine génois, et la roue du gouvernail également trouvée par un bâtiment français, viennent à l'appui de cette opinion, et ont fait présumer que ledit vaisseau était anglais ».

RIOUSSE.

62

Sur terre, ajoute le rapporteur [BARERE], **des succès d'un autre genre annoncent la vigueur de la campagne actuelle** (2).

Tandis que l'armée formidable du Nord prépare des châtiments trop mérités à la tyrannique et dévorante maison d'Autriche, l'armée des Ardennes, moins importante sans doute, mais aussi courageuse et aussi républicaine, se bat tous les jours; elle a tué à l'ennemi douze cents esclaves, et le projet de vaincre est attaché constamment aux baïonnettes de ces braves soldats.

Voici la lettre du général en chef de cette armée (3).

a) ARMME DES ARDENNES

Lettre du Général en chef, au Comité de salut public; Vedette-Républicaine, 6 flor II.

D'après une lettre que je viens de recevoir du général Ferrand, par laquelle il me marque que toute la ligne de l'armée du nord doit attaquer sur tous les points, ainsi que la division de Maubeuge-sur-Sambre, et l'invitation qu'il me fait de faire une attaque sur Beaumont, demain une de mes divisions l'effectuera et passera la gorge de Silenrieux : tout se prépare au succès. Depuis trois jours que nous campons sur les hauteurs de Daussois, nous combattons continuellement l'ennemi, et douze cents d'entr'eux ont déjà mordu la poussière; dans les différentes attaques, nous avons perdu fort peu de nos frères : l'intrépidité est l'égide du Républicain.

Aussitôt après l'exécution de ce que je vous annonce, j'espère vous rendre compte de la réussite. Un convoi d'artillerie arrivé très-à-propos sera de la partie.

Un déserteur qui s'est présenté aux postes de l'avant garde, et qui arrive à l'instant, annonce que l'ennemi a porté à la gauche de Beaumont 8 compagnies d'infanterie et 400 hussards; ils se sont joints à 3,000 hommes et 600 cavaliers qui campent à la droite. Ce sont de nouveaux ennemis à combattre, conséquemment un nouveau triomphe pour la liberté. Tout se prépare pour que le 7 Floréal voie

(1) *Mon.*, XX, 332; *J. Mont.*, n° 168; *J. Lois*, n° 578; *Ann. rép. fr.*, n° 151; Broch. in 8°, 16 p., imprimé par ordre de la Conv. (AD XVIII C 304), sous le titre : Rapport sur les nouvelles des armées fait au nom du C. de S.P. par Barère.

(2) *P.V.*, XXXVI, 199-208.

(3) *Mon.*, XX, 332.